

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

RENOVATION DU GYMNASE DE KERJALOTTE

Date de convocation du Conseil Municipal

30 octobre 2008

Date d'affichage : 30 octobre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. JARNO à Mme DORE-LUCAS
M. LE BOTLAN à M. LE DORZE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

RENOVATION DU GYMNASSE DE KERJALOTTE

Rapport de Jean-Jacques Parmentier

La commission Sports et Loisirs a examiné la proposition de programmation des travaux pour la rénovation du gymnase de Kerjalotte, programmation établie suite au diagnostic architectural effectué en 2003 par Monsieur Georges Maiseau pour une estimation financière réévaluée à environ 1 032 000 €.

Cette programmation porte sur les domaines suivants :

- Accessibilité/Aménagements extérieurs/Aménagements intérieurs

La priorité des travaux doit être d'assurer l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite et des travaux importants sont à prévoir.

- Clos et couvert
- Sécurité
- Amélioration des équipements électriques, sanitaires et de chauffage
- Aménagements complémentaires d'amélioration

Nous vous proposons :

- d'approuver la proposition de rénovation du gymnase de Kerjalotte
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département, de la Région, de l'Etat, et de tout organisme concerné, des subventions pour le financement de cette opération

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 6 novembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH